

Formulaire de demande de démission

à retourner complété et signé par email (tableau@croaif.org)
ou par courrier (CROAIF - Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Les déclarations incomplètes ne seront pas prises en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel email

.....

inscrit(e) au Tableau sous le n° national

demande ma démission du Tableau du Conseil régional d'Île-de-France.

J'atteste sur l'honneur :

- que je n'utiliserai plus le titre d'architecte ou d'agréé en architecture à des fins professionnelles ;
- que depuis le je n'exerce plus aucune activité, de quelque nature qu'elle soit, pouvant engager ma responsabilité professionnelle (article 16 de la loi sur l'architecture) ;
- qu'avant toute reprise d'une activité relevant du recours obligatoire à l'architecte, je demanderai ma réinscription au Tableau de l'Ordre.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :

Vous souhaitez bénéficier du titre d'"Architecte-Honoraire".

À l'appui de votre demande, joignez **la demande d'honorariat** ci-après, **une lettre de motivation** (pas plus d'un feuillet A4) **expliquant votre parcours et votre souhait de bénéficiaire du titre honorifique**, et **un CV**.

**Attention : la demande d'honorariat doit être concomitante à la demande de démission.
Si elle est formulée après votre radiation elle sera rejetée.**

Demande d'honorariat

à retourner complété et signé par email (tableau@croaif.org)
ou par courrier (CROAIF - Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Je soussigné(e).....

adresse personnelle

.....

tel email

.....

inscrit(e) au Tableau sous le n° national.....

sollicite l'honorariat.

Je suis informé et réponds aux critères fixés par l'article 3 du décret n°80-218 du 20 mars 1980
relatif au port du titre et l'article 62 du règlement intérieur de l'Ordre à savoir :

- avoir au moins quinze années d'inscription ;
- avoir œuvré pour la profession (au sein de l'Ordre des architectes, de syndicats, d'organisme de formation professionnelle, etc.) ;
- avoir rendu service à la profession ou aux architectes ;
- être à jour de la cotisation ordinale ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune suspensions ou radiation pour défaut assurance ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou sanction pénale.

Je suis informé que le Conseil régional peut refuser ma demande. Que l'attribution de ce titre honorifique n'est pas un droit acquis mais une décision prise en réunion officielle du Conseil.

À l'appui de ma demande, je joins à ce formulaire :

- engagement ci-après,
- lettre de motivation expliquant mon parcours,
- CV.

*Attention : la demande d'honorariat doit être concomitante à la demande de démission.
Si elle est formulée après votre radiation elle sera rejetée.*

